

PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Pour participer à un stage de formation il faut posséder une licence ou une licence comité (demande traitée au cas par cas par le comité du Morbihan) en cours de validité.

PROCEDURE

1. Le licencié concerné se pré-inscrit sur le site fédéral (se munir de son n° de licence et de son mot de passe se trouvant sur votre licence).
2. Il édite sa fiche de pré-inscription
3. Il fournit les documents suivants soit au comité du Morbihan pour les formations départementales soit au comité régional Bretagne pour les formations régionales :
 - La fiche de pré-inscription renseignée
 - La photocopie de la licence
 - Un chèque de règlement⁽¹⁾ ou deux chèques du coût de la formation à l'ordre de la FFRandonnée Morbihan ou de la FFRandonnée Bretagne.
 - La copie de l'attestation MB pour le CARP de - 3 ans
 - La copie de l'attestation de participation au PSC1, pour le CARP/BF de - 3 ans.
 - La fiche d'engagement moral à s'investir au niveau de l'association et(ou) au niveau du comité pour les stagiaires du Morbihan.

En cas d'annulation au moins 7 jours avant le début de la formation départementale ou en cas d'absence, sans raison valable, le chèque sera encaissé et 50% sera remboursé par le comité du Morbihan.

La participation financière des comités régional et départemental sera remboursée par le comité du Morbihan sur présentation de la facture.

Les dossiers d'inscription sont pris en compte dans l'ordre de pré-inscription.

Le dossier n'est validé que s'il est complet.

(1) Le chèque sera remis à l'encaissement après le stage